

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 57 (1999)

Heft: 3: Les politiques de l'emploi en Suisse à la fin des années 90 : modèle(s) en transition?

Artikel: Expliquer le niveau de l'activité féminine? : Le cas du travail des femmes à Genève et en Valais

Autor: Copt, Isabelle / Pannatier, Gaël / Richard, Catherine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-140846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXPLIQUER LE NIVEAU DE L'ACTIVITÉ FÉMININE ? LE CAS DU TRAVAIL DES FEMMES À GENÈVE ET EN VALAIS

Isabelle COPT
Gaël PANNATIER
Catherine RICHARD

Il a été démontré que la place des femmes sur les marchés du travail des pays de l'OCDE dépend d'une assez large configuration de variables mêlant facteurs institutionnels -niveau de développement de l'emploi public et des structures éducatives ou sociales-, économiques -déclin de l'activité agricole-, socio-culturels -poids du protestantisme, évolution de la natalité- et enfin politiques -système fiscal, poids de la tradition sociale-démocrate (Schmidt 1993, p.218). Malgré la complexité apparente de cette configuration de facteurs favorables au travail féminin, il est possible d'identifier au sein des pays industrialisés des *familles de nations* qui correspondent à des modèles cohérents pour l'ensemble de ces facteurs.

L'un de ces modèles cohérents est constitué par la famille des nations scandinaves. Suède, Norvège, Danemark comptent parmi les trois champions occidentaux de l'activité féminine et correspondent à une trajectoire de développement marquée par le protestantisme, la sociale-démocratie et enfin par un haut niveau de développement de services publics qui, à la fois mettent à disposition les infrastructures socio-éducatives nécessaires à celles qui souhaitent travailler, et, de plus, embauchent directement un nombre important de femmes. Autre modèle cohérent mis en évidence par le politologue Manfred Schmidt, la famille constituée des nations «germaniques» -l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse- accorde aux femmes une place beaucoup plus réduite sur le marché du travail, en dépit d'une trajectoire de développement économique pourtant relativement proche du groupe des pays nordiques (Ibid, p.222). En l'occurrence, des éléments culturels, au premier rang desquels il convient de citer l'influence de la religion catholique, semblent pouvoir expliquer en partie le décalage entre les positions par rapport à l'emploi des femmes scandinaves et des pays germaniques.

Les conclusions de Manfred Schmidt tendent à simplifier les configurations des cas en présence de manière à mettre en valeur les variables les plus discriminantes, mais demeurent assez insatisfaisantes pour les pays désignés comme «germaniques» par cet auteur et qui présentent de nombreux éléments d'hétérogénéité. L'hétérogénéité est par exemple la règle sur le plan religieux en Allemagne, mais elle l'est plus encore en matière religieuse et linguistique dans le cas de la Suisse. De plus, dans ces deux pays, et à nouveau, de manière bien plus prononcée dans le cas de la Suisse, la décentralisation institutionnelle permet des variations politiques importantes. En raison de cette décentralisation, l'accueil pré-scolaire ou la fiscalité sont susceptibles d'être bien plus favorables au travail féminin dans tel ou tel canton suisse.

Partant de ces différents constats, nous souhaitons ici tester la configuration de variables mise en évidence par Schmidt tout en prenant le parti inverse de cet auteur. Plutôt que de fabriquer des groupes de pays dans un mouvement de généralisation, nous choisissons ici de confronter les conclusions de ce politologue à la diversité helvétique. La Suisse romande représente ainsi un sous-ensemble hétérogène vis à vis de la Suisse alémanique, qui peut de plus être décomposé en sous-ensembles également hétérogènes les uns aux autres sur le plan religieux ou de la culture politique. Les cantons de Genève et du Valais sont à cet égard caractéristiques de deux réalités fortement contrastées dans le contexte de la Suisse romande : Genève représente la Romandie de tradition protestante et urbaine, le Valais, la tradition catholique et rurale.

Notre réflexion s'articulera principalement en deux temps. Nous dresserons pour commencer le diagnostic comparatif de la situation des femmes sur les marchés du travail genevois et valaisan. Nous prendrons alors, entre autres, en considération des indicateurs du niveau d'occupation, de chômage, de formation ou encore de rémunération des femmes, dans le but de définir une image la plus complète possible des modes d'insertion des femmes sur leur marché du travail respectif. La seconde partie de notre contribution sera dédiée à l'examen de l'ensemble des facteurs susceptibles d'influencer la place des femmes sur le marché du travail. Nous montrerons alors le poids des différences de structure économique qui se perpétuent entre les deux cantons, avant de réfléchir sur le poids des facteurs institutionnels, politiques ou culturels tels que l'orientation politique des exécutifs cantonaux, la religion ou encore le degré d'ouverture aux femmes des élites politiques régionales.

1. Le diagnostic : quelle place pour les femmes sur le marché du travail et de l'emploi ?

A la conquête du marché du travail ?

L'évolution du taux d'occupation, qui comptabilise les emplois de plus de 6 heures de travail par semaine, renseigne sur le niveau d'activité des femmes. Les Genevoises ont ainsi investi de manière croissante le marché du travail. Leur taux d'occupation passe de 38% en 1970 à 42% en 1990 pour une moyenne suisse de 39%. Le taux d'occupation des Valaisannes est plus fluctuant. Après avoir subi une baisse dans les années 70, il croît depuis les années 80 pour atteindre 32,5% en 1990.⁵

Le chômage a frappé de façon différenciée ces deux cantons. En Valais, le nombre des chômeuses a constamment été plus élevé que celui des hommes. Depuis 1995, l'écart en défaveur des femmes se maintient à environ 1.7%⁶. En revanche, Genève a connu une période entre 1991-92 au cours de laquelle les chômeuses étaient moins nombreuses que les chômeurs. La situation s'inverse ensuite pour converger récemment puisque la différence entre les taux de chômage masculin et féminin est de 1.1% en 1997 dans les deux cantons. Au-delà des chiffres, il ne faut pas oublier que les femmes s'inscrivent moins facilement au chômage que les hommes⁷, comme si l'emploi, et par contre-coup, la prestation chômage restaient avant tout réservés aux hommes. Il faut à cet égard relever la place écrasante que le travail à temps partiel occupe dans l'emploi féminin : 52% des travailleuses suisses sont concernées par ce type d'emploi. Le temps partiel permet de mieux concilier vie familiale, épanouissement personnel et rémunération. Mais se trouve parfois imposé par l'employeur comme mesure de réduction de la main d'œuvre⁸. Il ménage alors des salaires réduits, s'accompagne de statuts et protections précaires ainsi que d'une flexibilité souvent imposée (Messant-Laurent, 1991). En Valais, seules 30.4% des femmes sont occupées à temps complet pour 34.4% des Genevoises.

La formation comme seule voie du progrès ?

L'accroissement du niveau de qualification des femmes est sans doute un des facteurs les plus déterminant pour expliquer la progression de leur présence sur le marché du travail. Depuis les années 60, on peut parler d'une augmentation structurelle des qualifications des femmes. Leurs choix professionnels restent cependant stéréotypés. Le marché du travail féminin continue à souffrir d'une sé-

grégation horizontale -entre professions dites féminines et masculines- et verticale -les femmes occupent des emplois plutôt situés au bas de la hiérarchie professionnelle. Ces ségrégations pénalisent les salaires féminins. Pourtant, l'accès de plus en plus important des femmes à l'enseignement supérieur devrait contribuer à corriger à plus ou moins long terme ces deux types de ségrégation. A Genève, on relève d'ailleurs une volonté politique visant à démocratiser l'accès aux études et le nombre d'étudiants et d'étudiantes y est supérieur à la moyenne suisse tant au gymnase qu'à l'université. Par ailleurs, les filles sont plus nombreuses à obtenir une maturité que les garçons : en 1993, 57% des maturités genevoises ont été attribuées à des filles. En Valais, seules 37% des maturités étaient attribuées à des femmes en 1970, mais cette proportion a progressé pour atteindre 48% en 1993. Le nombre des universitaires valaisannes a d'ailleurs augmenté pratiquement de manière similaire. Malgré une évolution très positive, le rattrapage valaisan n'est pas achevé et, dans l'ensemble, les femmes conservent plus de chances d'obtenir les mêmes qualifications que les hommes à Genève qu'en Valais.

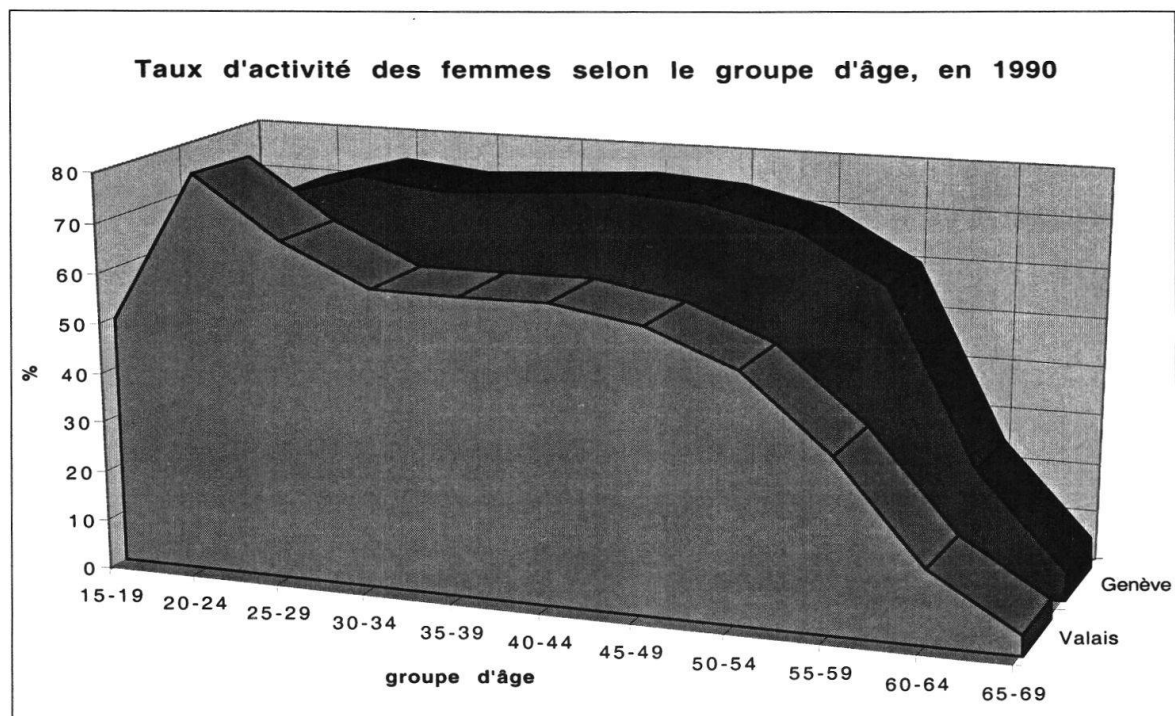
Ainsi, le meilleur niveau de formation des Genevoises permet à ces dernières un accès facilité à des emplois qualifiés et bien rémunérés. Les Valaisannes doivent pour leur part plus souvent se cantonner dans des postes subalternes et moins bien payés que les emplois masculins. A titre indicatif, les Valaisannes touchaient, en 1995, 36% de moins que les hommes alors que pour les Genevoises, la différence s'élevait à 11% seulement ⁹.

Des trajectoires différenciées

L'analyse longitudinale du comportement féminin sur le marché du travail constitue un premier indicateur de l'adéquation entre les structures des marchés du travail et les contraintes spécifiques que subit la main d'œuvre féminine. En effet, les femmes bien plus que les hommes ont une présence discontinue sur le marché du travail. En effet, les coûts de la conciliation de leurs trajectoires familiales et professionnelles peuvent s'avérer particulièrement élevés. Pour Margaret Maruani (1996 p.49) :

« on peut, schématiquement, caractériser trois modèles d'activité féminine :
1) Une courbe à une seule crête dessine un modèle d'inactivité dominante : seules les femmes de 20 à 30 ans, célibataires pour la plupart, ont des taux d'activité élevés. [...] 2) Une courbe « bimodale » dépeint un modèle d'activité discontinue : ici, la majorité des femmes s'arrête de travailler entre 25 et 40 ans lorsqu'elles ont des enfants, puis retravaillent lorsque ceux-ci sont grands. 3) Une courbe

en U renversé caractérise un modèle où l'activité continue domine: dans ce cas de figure, les femmes cumulent activité et obligations familiales».



source : Enquête Suisse sur la Population Active, 1995.

Le schéma ci-dessus montre que la courbe valaisanne ressemble plus à une courbe à une seule crête caractéristique d'une sortie précoce des femmes du marché du travail. La courbe genevoise ressemble plutôt à une courbe en U renversé, malgré la présence d'une petite crête entre 20 et 30 ans, elle atteste globalement de la présence plus linéaire des femmes genevoises sur le marché du travail.

Ainsi, les taux d'activité, le poids du temps partiel, le niveau de qualification, le niveau de salaires ou encore la durabilité de la présence des femmes sur le marché du travail indiquent tous une meilleure insertion des femmes genevoises sur le marché du travail. Nous le verrons dans la suite de notre propos, la configuration essentiellement urbaine du canton de Genève, le haut niveau de développement de ses institutions éducatives et l'offre importante d'emplois hautement qualifiés de son marché du travail sont sans doute des facteurs importants pour expliquer l'avantage des femmes genevoises. Mais ils ne sont pas les seuls. Un des présupposés de notre démarche porte précisément sur le fait que les seules structures économiques ne suffisent pas à expliquer les décalages enregistrés dans le contexte suisse. Après une brève évaluation du rôle des structures économiques

sur le niveau de développement de l'emploi féminin dans les deux cantons, nous montrerons l'impact de facteurs économiques, politiques, culturels, religieux et institutionnels.

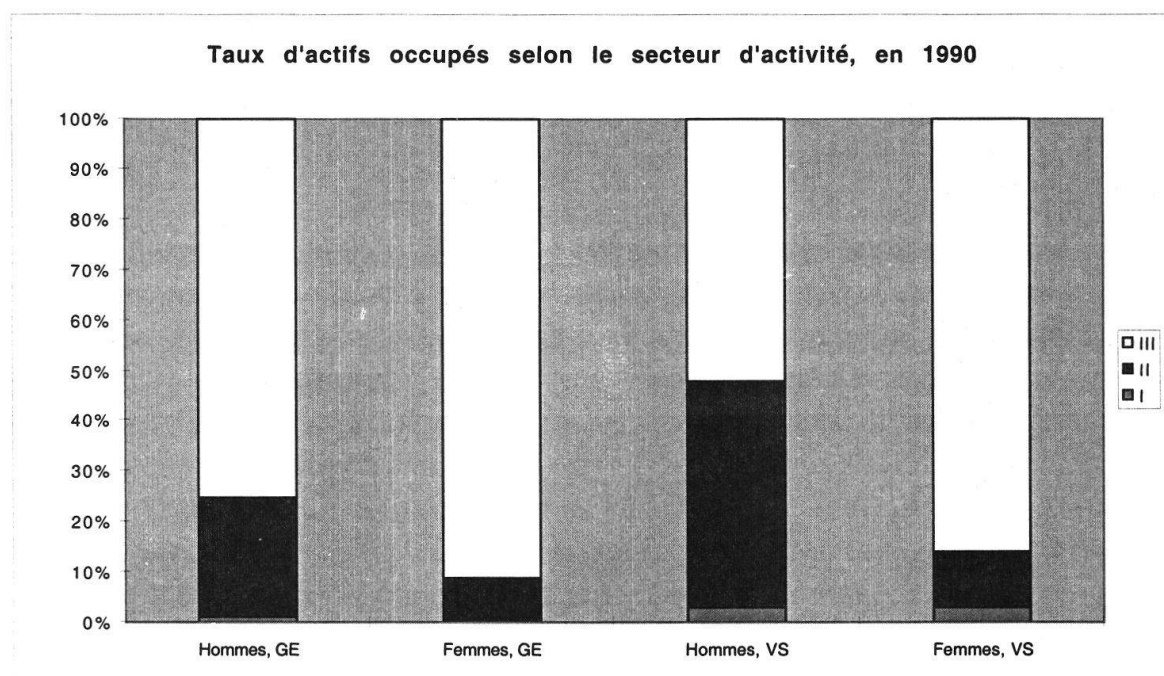
2. Comment expliquer les différences ?

Nous l'avons vu initialement, les travaux de comparaison internationale qui tentent d'expliquer les différences entre nations en matière de taux d'activité féminin dans les pays industrialisés mettent en avant un ensemble de facteurs aussi variés que le mode de développement économique, le rôle de l'Etat, la religion, l'orientation de la culture politique, ou encore des politiques fiscales, sociales ou familiales (Schmidt 1993 p.218).

Nous testerons ces différentes variables en les appliquant de manière comparative aux cantons de Genève et du Valais.

Des structures économiques différenciées

La répartition des emplois selon le secteur d'activité donne une indication de la structure économique. Malgré la prédominance actuelle du secteur tertiaire dans les deux cas, les structures économiques des deux cantons restent fortement contrastées.



source : Office Fédéral de la Statistique, Annuaire statistique de la Suisse, 1991.

Le Valais a connu une industrialisation tardive se traduisant dans les années 60 par un fort recul de l'emploi agricole et une augmentation considérable de l'emploi industriel. L'installation de grandes usines métallurgiques et chimiques, la construction de barrages et le développement d'infrastructures touristiques ont nécessité d'importants contingents de main d'œuvre masculine. Il en a résulté un surdimensionnement du secteur du bâtiment. L'offre d'emplois essentiellement masculins a d'ailleurs préterité la situation des femmes. Ce n'est qu'avec l'essor du tourisme et des services à partir des années 70 que la présence féminine sur le marché du travail valaisan a réellement commencé à croître. A Genève, l'essentiel de la population vit dans une agglomération urbaine, alors que la part des valaisans résidant dans des communes de plus de 10000 habitants ne s'élève qu'à 30%. Le fort taux d'urbanisation genevois a comme corollaire un développement plus important du secteur tertiaire qui emploie de nombreuses femmes notamment dans le commerce, l'enseignement ou la santé. De manière générale, les genevoises sont peu présentes dans l'emploi agricole ou industriel. En 1991, neuf emplois féminins sur dix sont des emplois tertiaires à Genève ; les femmes occupent un peu plus de 45% des postes de ce secteur.

Nos deux cantons d'études diffèrent donc quant à leur structure économique. Alors que Genève est un canton essentiellement urbain qui a historiquement mis l'accent sur les services, le Valais se caractérise par un taux d'industrialisation plus important et un développement tardif du secteur tertiaire. Etant donné le caractère encore fortement sexué de l'orientation professionnelle, le niveau de développement du secteur des services exerce une influence déterminante sur l'offre d'emplois féminins. En la matière, la situation valaisanne est clairement plus défavorable que la situation genevoise.

L'Etat, un employeur important

Le secteur public, qui a connu un fort développement depuis 1960 représente l'un des plus gros employeurs de main d'œuvre féminine. L'administration publique se doit d'ailleurs de servir de modèle notamment en ce qui concerne l'application de la loi sur l'égalité entre les sexes.

En Valais, les femmes ont eu beaucoup de peine à accéder aux emplois publics¹⁰. Actuellement, elles ne représentent qu'environ 30% des fonctionnaires valaisans. La limitation de l'accès des femmes à certains postes de l'administration n'a été éliminée du règlement sur l'engagement des fonctionnaires qu'en 1968, ce qui ne signifie pas que toute discrimination à l'égard des femmes ait disparu.

Que ce soit en matière de salaires ou d'embauche, des différences persistent entre les hommes et les femmes. A Genève, l'Etat est le plus grand employeur du canton et 54% de ses salariés sont des femmes. Elles occupent certains postes à responsabilité dans les domaines de l'enseignement et des établissements médicaux. Il y a égalité de fait dans ces domaines, mais il subsiste des disparités dans l'administration et la gestion. Les échelles de traitement de l'administration publique genevoise ne laissent pratiquement pas de place à la discrimination salariale, contrairement au secteur privé et à certains domaines « typiquement » masculins. Les disparités subsistantes sont imputables au fait que les femmes et les hommes ne se répartissent pas équitablement dans toutes les professions, ni surtout à tous les échelons hiérarchiques.

Les secteurs publics genevois et valaisans ont offert aux femmes de nombreuses possibilités de travailler, mais la féminisation de la fonction publique est largement plus importante à Genève qu'en Valais. Cependant, la récession des années 90, le New Public Management et la stabilisation des effectifs ont occasionné une limitation de ce réservoir de débouchés féminins.

Aux situations différenciées des femmes sur les marchés du travail genevois et valaisans correspondent des contrastes importants entre les structures économiques des deux cantons.

Une Suisse aux confessions plurielles

La religion, catholique, protestante ou autre, fait partie de l'identité culturelle d'une majorité d'Helvètes. Il reste pour autant délicat de juger de l'influence de ce facteur sur les comportements et les représentations en matière de travail. L'hypothèse habituellement retenue tend à considérer que la morale chrétienne, et singulièrement, la morale catholique, diffuse un certain modèle domestique d'activité féminine et constitue ainsi un frein à l'activité professionnelle des femmes. La structure confessionnelle du Valais se distingue de celle du canton de Genève. Historiquement, Genève a adopté la Réforme et subi l'influence de Calvin, alors que le Valais est demeuré un canton catholique. Aujourd'hui, Genève, de tradition protestante, a connu un important métissage religieux principalement occasionné par l'accroissement de la mobilité tant nationale qu'internationale. Le Valais reste plus homogène : en 1990, 88.5% de la population résidente déclare appartenir au catholicisme. Cette confession continue dans cette région de véhiculer prioritairement une image traditionnelle de la famille : l'union conjugale a pour but la procréation et la femme est avant tout une épouse et une mère.

L'influence de la religion sur le mode de vie peut expliquer en partie les variations des taux de fécondité. En 1960, le nombre moyen d'enfants (Indicateur Conjoncturel de Fécondité ou ICF) par femme en âge de procréer est en Valais de 2.8 contre 1.7 à Genève. Alors que l'ICF genevois fluctue légèrement pour atteindre 1.4 en 1995, l'ICF valaisan décroît jusqu'à atteindre 1.8 en 1995. Au delà de ce rapprochement des comportements natalistes entre les cantons de Genève et du Valais, on constate le maintien de fortes différences de mentalité notamment à travers le rapport au mariage des uns et des autres. Le taux des divorces en Valais est ainsi nettement inférieur au taux constaté dans le canton de Genève. Par ailleurs, les liens qu'entretiennent ces Etats cantonaux avec les institutions religieuses constituent un autre révélateur de différences profondes entre les deux cantons. En effet, alors qu'à Genève Eglise et Etat sont séparés, en Valais le catholicisme reste lié à l'Etat sur le plan institutionnel et se trouve directement relayé dans l'arène politique par le parti dominant au niveau cantonal, le Parti Démocrate Chrétien. A Genève, le parti radical, proche de la sensibilité protestante est à la fois plus sécularisé et moins dominant que ne l'est le PDC dans le contexte valaisan.

Coloration partisane et politiques publiques

Dans le contexte suisse, les partis politiques sont avant tout marqués par les cultures politiques et les enjeux cantonaux ¹¹. Les partis politiques cantonaux influencent de manière déterminante le choix de politiques publiques plus ou moins favorables aux femmes. L'orientation politique des cantons mérite donc d'être examinée. De ce point de vue également, les situations genevoises et valaisannes sont fortement contrastées.

Le Valais est dominé par un seul parti, le Parti Démocrate Chrétien (PDC). Ce dernier dispose de la majorité absolue tant au gouvernement qu'au parlement et ses membres ont largement investi l'administration et la justice. L'une des valeurs fondamentale de ce parti est inscrite dans son programme : « *Le PDC s'engage en faveur du renforcement de la famille en tant que cellule de base de la société et pour une solidarité fondée sur les valeurs chrétiennes.* » (PDC valaisan 1997) ¹². Aucune référence particulière n'est faite à propos de la situation des femmes. La famille valorisée par ce parti semble donc être la famille traditionnelle au sein de laquelle domine la répartition classique des rôles. Le travail des femmes n'est légitime qu'en cas de difficultés financières. La présence de ce consensus politique au sujet de la place des femmes ne semble guère propice aux changements radicaux, ni à la valorisation d'autres modes de vie.

Le canton de Genève se caractérise par un multipartisme fort. Il a souvent été gouverné par des coalitions et le débat gauche-droite est très présent dans la vie politique cantonale. Cela a pour conséquence un plus large débat d'idées dont la manière d'atteindre l'égalité entre femmes et hommes n'est pas exclue.

Politique familiale et fiscale

Les politiques familiales et fiscales, qui donc gardent l'empreinte des partis au pouvoir dans les cantons, sont susceptibles d'exercer une influence directe sur la place des femmes dans les marchés du travail. Le mode de calcul de l'impôt sur le revenu en est un exemple clair. De manière générale, si deux conjoints exercent une activité lucrative, la charge fiscale sur le couple est plus importante que pour deux personnes seules car le calcul de l'impôt sur le revenu est progressif et la famille constitue une unité économique. Pour peu que l'activité lucrative des conjoints entraîne des frais de garde d'enfants, les gains nets tirés de l'emploi féminin peuvent s'avérer au total très faibles. Les cantons, qui maîtrisent le mode de calcul de l'assiette fiscale, peuvent pratiquement décourager le travail féminin en pénalisant lourdement le second revenu du ménage. En revanche, d'autres politiques peuvent influencer positivement sur l'offre de main d'œuvre féminine : c'est le cas notamment du développement de modes de garde pour les enfants favorables pour les familles.

L'accueil des enfants en bas âge est régi par une ordonnance fédérale appliquée par les cantons. Ces derniers ont une marge de manœuvre importante. Ils peuvent favoriser le système de mamans de jour, plus proche de la prise en charge familiale et moins coûteux en terme d'infrastructure, ou promouvoir des structures professionnelles capables de gérer des groupes d'enfants dans des lieux spécialisés. Le financement des garderies d'enfants incombe aux communes. Aucune loi ne les force à investir de fortes sommes dans les structures d'accueil pré-scolaires.

Le canton de Genève est mieux doté que celui du Valais en équipement d'accueil de jeunes enfants. Selon une enquête-recensement de 1992 (Richard-de-Paolis / Troutot 1990, p.230), le nombre moyen de places d'accueil pré-scolaire en Suisse romande s'élève à 113 pour mille, pour 154 à Genève et 69 seulement en Valais¹³. A nouveau, les divergences sont flagrantes et la volonté politique de favoriser l'activité professionnelle des femmes ou, au moins la conciliation des temps sociaux et privés s'avère plus forte à Genève qu'en Valais.

Les politiques sociales genevoises et valaisannes diffèrent radicalement quant

à leurs orientations. La famille traditionnelle reste le modèle de référence en Valais. Les infrastructures d'accueil pour les jeunes enfants sont peu développées et l'accent est plutôt mis sur les compensations financières qui réduisent le manque à gagner occasionné par la venue d'un enfant¹⁴. Ainsi, le Valais est le canton suisse le plus généreux en matière d'allocations familiales (Spycher e.a. 1995, p.72) et accorde des déductions fiscales plus importantes aux familles que le canton de Genève -3000 Frs contre 2600 Frs-, alors même que le revenu moyen est largement plus élevé à Genève (Ibid, p.92). Cette politique n'incite pas directement les mères à poursuivre une activité professionnelle, mais relève d'une politique nataliste classique.

Tableau 1 : Charge fiscale représentée par les impôts cantonaux, communaux et paroissiaux en pourcentage du revenu brut

	50 000 Frs		100 000 Frs		150 000 Frs		400 000 Frs	
	GE	VS	GE	VS	GE	VS	GE	VS
personne seule	13,85	10,85	19,11	16,53	21,73	20,36	28,03	23,34
personnes mariées sans enfants	5,82	7,31	14,80	11,32	18,79	15,80	26,88	21,66
personnes mariées avec deux enfants	3,25	5,28	12,82	9,81	17,34	14,23	26,18	21,20

Source : Rapport de la commission d'experts chargée d'examiner le système suisse d'impositions de la famille, 1998, Annexe 4, p.4-5.

On remarque à la lecture du tableau 1, que la pression fiscale est globalement notablement plus élevée dans le canton de Genève qu'en Valais. La progressivité de l'assiette fiscale genevoise protège toutefois mieux les couples et les familles dotés des revenus les plus modestes et s'atténue beaucoup plus clairement dans le cas genevois que valaisan en fonction du niveau des revenus. En dehors de cette orientation plus «sociale» de la fiscalité genevoise et plus «familiale» de la fiscalité valaisanne, on ne peut distinguer ici, dans aucun de ces deux cas, ni une fiscalité d'encouragement, ni de découragement du travail féminin.

Politiques de promotion des femmes

En revanche, la promotion de l'égalité hommes / femmes est clairement plus affirmée à Genève qu'en Valais. Les Genevoises furent les troisièmes en Suisse à obtenir le droit de vote sur le plan cantonal, dès 1960, soit 11 ans avant de l'obtenir sur le plan fédéral. Le Valais sera en revanche le dernier canton romand à accomplir ce pas puisqu'il attend 1970 pour accorder le droit de vote aux femmes. La création des bureaux de l'égalité révèle les mêmes décalages entre valaisans et genevois. Chargés de promouvoir la place des femmes dans le monde du travail ou d'encourager la formation et la réinsertion professionnelle des jeunes femmes, les bureaux de Genève et du Valais se différencient largement par la dotation financière dont ils bénéficient. Créé dès 1987, le bureau genevois dispose de moyens modestes mais bien supérieurs à son congénère valaisan fondé en 1993 seulement.

La proportion de femmes en politique est un dernier facteur permettant d'estimer le degré de valorisation de la place des femmes dans la vie publique. Les femmes politiques, grâce à leur visibilité, peuvent servir d'identification stimulante pour les jeunes femmes et peuvent également agir de manière concrète pour défendre les dossiers en panne permettant une amélioration de la situation féminine. Le parlement genevois est le parlement cantonal suisse qui compte actuellement le plus grand nombre de femmes puisqu'on en dénombre 36%. En Valais, cette proportion ne s'élève même pas à la moitié du taux atteint à Genève avec moins de 16.2% de femmes. Par ailleurs, Genève dispose de deux conseillères d'Etat alors que le Valais n'en a pas. De plus, la délégation valaisanne aux chambres fédérales est exclusivement masculine. Depuis 1995, deux genevoises siègent au Conseil National, et deux autres femmes composent la délégation au Conseil des Etats. Ces différences sont assez significatives pour qu'on ne s'y arrête guère et le décalage de la situation valaisanne apparaît ici avec évidence.

Notre brève étude des structures et institutions de Genève et du Valais révèle des situations fortement différenciées au sein d'un même ensemble linguistique. Les femmes des deux cantons observés n'ont pas les mêmes comportements face à l'emploi. La proportion de femmes incluses dans la population active, leur temps de travail, le chômage féminin, le style des trajectoires professionnelles montrent des divergences cumulées au sein des deux cantons. La multiplicité des parcours ne doit pourtant pas occulter les déterminations structurelles qui influen-

cent les conditions d'existence personnelle.

Proches par leur appartenance linguistique, ces cantons s'opposent par la force de l'implantation des idées catholiques, la structure et l'équilibre de leurs systèmes partisans, le niveau d'urbanisation, le poids du secteur tertiaire et de l'administration, et, surtout par les choix de politiques publiques, notamment en matière de formation, d'accueil des jeunes enfants et de politique familiale. Ces variables forment deux modèles contrastés, qui ne font sens réellement que lorsqu'on les considère dans leur ensemble.

Moins qualifiées en général que leurs consoeurs genevoises, les valaisannes suivent des filières rapides et souvent stéréotypées conduisant à des professions peu valorisées. Leurs trajectoires professionnelles correspondent à une courbe bimodale illustrant l'interruption d'activité suivant le mariage et la maternité. La religion semble imprégner les représentations. Ces dernières, ajoutées à l'orientation traditionnelle des institutions et politiques publiques valaisannes, favorisent avant tout le rôle de la mère au foyer.

Pourtant, aussi forte que soit la cohérence propre aux deux modèles présentés ici, il convient d'insister sur la dynamique de la situation des femmes sur le marché du travail valaisan. Nous l'avons noté brièvement, le niveau de qualification des jeunes femmes du Valais s'est très rapidement rapproché du standard genevois au cours des dernières années. Les femmes sont ainsi toujours plus nombreuses dans le canton alpin à obtenir une maturité, à se destiner à l'université ou à d'autres formations qualifiantes. Par ailleurs, la part des femmes valaisannes dans la population active a également augmenté. Les dernières données disponibles (ESPA 1995) nous informent qu'elle est de 44% alors qu'elle est de 45.6% pour les Genevoises. L'indicateur conjoncturel de fécondité manifeste également un rapprochement des comportements. Le poids de la culture religieuse sur les mentalités, bien qu'encore important, a tendance à perdre progressivement de sa force. Il va de même de l'hégémonie politique du parti démocrate-chrétien remis en cause en 1997 par l'élection d'un socialiste au Conseil d'Etat.

Pourtant, cette transition, cette adaptation dans les comportements individuels et collectifs n'est pas encore reflétée par les institutions sociales et politiques du Valais. Le canton devrait fournir un effort important pour s'adapter à l'évolution du comportement de ses habitantes que cela soit en terme d'équipements collectifs, de prestations familiales et sociales ou de conciliation des temps sociaux et privés.

Au final, nous nous sommes efforcées de montrer ici qu'en dépit d'une tendance à l'homogénéisation des comportements, la réalité et les conditions de l'insertion des femmes sur les marchés du travail admettent de fortes variations, au sein d'une même zone linguistique. Par delà leur structure économique opposée, les cantons de Genève et du Valais se différencient par leur arrière plan culturel, leur système partisan et surtout, l'orientation de leurs politiques publiques. L'ampleur des divergences relevées ici montre à nouveau qu'il ne saurait être suffisant de considérer la Suisse comme une structure politique et sociale unique et homogène. Par ailleurs, la cohérence de chacun des modèles esquissés ici plaide pour la mise en évidence de schémas explicatifs reposant sur des configurations de variables, plutôt que sur des variables considérées isolément. Notre étude confirme cependant la conclusion de Manfred Schmidt : la religion est un facteur discriminant dans la production des conditions d'un meilleur accès des femmes au marché du travail. Dans le cas suisse aussi, le protestantisme favorise l'insertion des femmes sur le marché du travail, alors que le catholicisme produit l'effet inverse. Encore faut-il remarquer, qu'en dehors de l'Autriche, les pays appartenant à la famille des «*nations germaniques*», telles que la Suisse ou l'Allemagne elle-même, sont des nations profondément marquées par la bi-confessionalité. Une analyse de niveau national doit alors être complétée par des études qui rendent compte de la diversité.

Notes :

- ¹ Les définitions des catégories sont homogènes sauf pour les saisonniers. Les données à compter de 1970 sont alors calculés pour le mois de décembre ce qui n'est pas le cas pour les données antérieures.
- ² Seule Genève, eu égard à son caractère international, devait bénéficier d'un quota d'étranger plus important.
- ³ Par système de plafonnement par entreprise, on entend la réduction de l'effectif des étrangers que les entreprises occupent.
- ⁴ Selon Garbani et Schmid (1980, p.194-196), l'Union Syndicale Suisse (USS) prônait une réduction de la main d'oeuvre étrangère depuis la seconde moitié des années 50. Pour une part, le syndicat dénonce alors des pratiques consistant à licencier des travailleurs suisses pour embaucher des étrangers et remplit son rôle de défenseur de l'égalité des chances des uns et des autres sur le marché du travail, mais d'autre part, le syndicat disqualifie à plusieurs reprises ses propres positions en propageant des arguments xénophobes.
- ⁵ Sauf indication contraire, les chiffres avancés sont tirés des statistiques de l'OFS et des offices de la statistique genevois et valaisan. Nous voudrions souligner ici le grand écart d'informations statistiques et d'études disponibles entre ces deux cantons, en défaveur du Valais. Ceci rendrait une comparaison poussée ardue. On retiendra ici l'utile rapport fourni par l'OCSTAT (1996).

- ⁶ Ceci est une moyenne annuelle, le Valais connaît de grandes fluctuations saisonnières dues à sa structure économique.
- ⁷ Selon les enquêtes sur la population active (ESPA). Il peut y avoir des variations régionales importantes, comme le montre l'étude de Flückiger et Ferro-Luzzi (1996). En 1990, le comportement d'inscription des femmes était équivalent dans les deux cantons.
- ⁸ La question du travail à temps partiel est particulièrement difficile à étudier. Les données statistiques sont lacunaires et ne prennent pas en compte le volontariat ou l'imposition de ce genre d'emplois. De plus, la statistique ne départage pas le temps partiel de 20% avec celui de 80%, alors que ces situations ne sont pas comparables.
- ⁹ Données calculées sur la base des salaires bruts moyens. Chiffres tirés de l'ESPA (1997).
- ¹⁰ De bonnes informations historiques et données chiffrées sont disponibles dans l'enquête faite par la Commission d'étude sur la condition féminine en Valais (1989).
- ¹¹ Ainsi pour Hanspeter KRIESI. (1995, p.144), «*Les partis nationaux ne sont guère plus que des fédérations de partis cantonaux*».
- ¹² Valais Demain, journal officiel du PDC valaisan, 21.2.97
- ¹³ Il faut souligner que le niveau de prise en charge est extrêmement faible en comparaison européenne.
- ¹⁴ "Selon les calculs de François Höpflinger et Annelise Debrunner, une famille avec un enfant doit gagner entre 20% et 29% de plus qu'un couple sans enfant pour conserver un niveau de vie équivalent. Avec deux enfants, les recettes supplémentaires nécessaires représentent déjà 40% et avec trois enfants 54%" (Herzig 1994, p.14).

Références bibliographiques

- Commission d'étude sur la condition féminine en Valais (1989). *Les femmes dans l'administration cantonale*. juin.
- Commission imposition de la famille (1998). *Rapport de la commission d'experts chargée d'examiner le système suisse d'impositions de la famille*. Berne, Département Fédéral des Finances.
- ESPA (1997). *Sake News*. OFS, avril.
- FLUCKIGER, Y., FERRO-LUZZI, G. (1996). *Analyse des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail à Genève*. Rapport n°3 de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi, Université de Genève.
- HERZIG, M. (1994). « La compensation des charges familiales en Suisse ». *Pro Juventute. Idéaux et débats*, n° 3.
- KRIESI, H. (1995). *Le système politique suisse*. Paris : Economica.
- MARUANI, M. (1996). « L'emploi féminin à l'ombre du chômage ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, décembre, p.48-57.
- MESSANT-LAURENT, F. (1991). : « Temps partiel : piège ou panacée ? ». DESPLAND, B. (dir.), *Femmes et Travail*, Lausanne : Réalités sociales.
- OCSTAT (1996). *Féminin-Masculin. Portrait statistique des femmes du canton de Genève vers 1995*. Etudes et documents n°23, décembre.
- PDC valaisan (1997). *Valais Demain*, 21 février.

- RICHARD-DE-PAOLIS, P., TROUTOT, P.-Y., (et al.) (1994). *Prestations socio-éducatives et politiques de la petite enfance en Suisse romande et au Tessin. Rapport final au PNR 29*. Lausanne : EESP, Genève : Service de la recherche sociologique.
- SCHMIDT, M. G. (1993). « Gendered Labour Force Participation ». In CASTLES, F. G., *Families of Nations. Patterns of Public Policy in Western Democracy*, Darmouth : Aldershot/Brookfield, pp. 179-237.
- SPYCHER, S.; BAUER, T.; BAUMANN, B. (1995). *Die Schweiz und ihre Kinder - Private Kosten und staatliche Unterstützungsleistungen*. Choir, Verlag Rüegger.